Baie-des-Sables, 22 avril 2013

Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent
Jean-François Gagnon
186 rue Lavoie, Rimouski (Québec) G5L 5Z1
418 724-6440, poste 242

Objet : Création d'une aire protégée dans les Chic-Chocs et consultation sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées

Monsieur,

Dans le document concernant les «Mythes et réalités des aires protégées» mis en ligne sur le site de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, on peut lire que «… la grande majorité des aires existantes au Bas-Saint-Laurent ne vise pas la protection de l'ensemble de la biodiversité, mais une seule espèce (le cerf de Virginie) ou quelques espèces ciblées (oiseaux aquatiques)». Le document conclue que «La région du Bas-Saint-Laurent est en retard en matière de conservation de la biodiversité par rapport à la moyenne québécoise». On peut aussi y lire que ce n'est qu'un mythe que «La proposition de territoires d'intérêts vise uniquement la protection d'éléments rares ou exceptionnels de la biodiversité de la région».

Pourtant, dans le cas du projet d'aire protégé des monts Chic-Chocs, la proposition de la CRÉ de ne retenir qu'une portion de 186 km² ne vise justement que la protection d'un petit territoire fréquenté par le caribou montagnard, menacé. Vous faites alors fi de l'ensemble de la biodiversité des monts Chic-Chocs. La proposition du comité citoyen de protéger 400 km² nous semble un bien meilleur compromis entre la préservation de la biodiversité des Chic-Chocs et l'accès à la ressource forestière.

Je crois que les espèces animales et végétales qui composent la biodiversité de même que les paysages de ces montagnes et de ces vallées sont des ressources importantes à préserver pour les générations à venir et à exploiter de façon durable. Je crois également que le projet d'aire protégée de 400 km² aurait un effet positif sur l'atténuation des débordements des rivières par le fait qu'il protégerait les têtes des bassins hydrographiques des rivières Matane, Cap-Chat et Cascapédia de l'exploitation forestière. Il permettrait par le fait même de protéger l'habitat du saumon de l'Atlantique dans ces rivières.

Je crois finalement que cette aire de 400 km² serait un atout pour le développement durable de la région. Elle assurerait l'intégrité des monts Chic-Chocs, territoire d'appel pour le secteur touristique. Elle permettrait que les enfants de nos petits enfants puissent encore pratiquer la randonnée en montagne, le canyoning, le ski hors-piste et l'escalade de glace dans les Chic-Chocs mais aussi une multitude d'autres activités de grande nature dont, bien sûr, la chasse et la pêche.

Nous nous souhaitons que ce projet d'une aire protée de 400 km² dans les monts Chic-Chocs se concrétise.

Cordialement

Stéphane Lapierre

Stéphane Lapierre
58 rue de la Mer, CP 5
Baie-des-Sables (Québec) G0J 1C0
418-772-1363
stephlapierre@hotmail.com